

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Augmentation des capacités de stockage d'hydrogène (rubrique ICPE 4715)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1	L'établissement est actuellement soumis au régime de l'autorisation Seveso seuil bas. Après projet, le classement du site reste inchangé. L'examen au cas par cas est justifié par l'augmentation de la quantité stockée d'hydrogène qui entraîne le dépassement le seuil de l'autorisation (4715-1).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'établissement STMicroelectronics, implanté sur la commune de Rousset (13), a pour activités principales la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de semi-conducteurs.

L'établissement STMicroelectronics - site de Rousset, est classé SEVESO Seuil Bas au titre de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il projette d'augmenter le volume de stockage d'hydrogène (H2) sur site (rubrique ICPE 4715).

Le classement ICPE global du site reste inchangé (autorisation Seveso seuil bas).

Ce projet entraîne la modification de la zone de stockage avec la création d'une extension de l'infrastructure actuelle (dalle béton de 480 m2 et murs anti déflagration).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Dans le cadre de l'augmentation de l'évolution de la production du site STMicroelectronics de Rousset, la consommation d'hydrogène va augmenter d'où la nécessité d'augmenter la capacité de stockage de trailers d'hydrogène pour sécuriser la chaîne logistique et limiter l'impact transport.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Augmentation de la zone de stockage d'hydrogène à proximité immédiate de la zone existante: création d'une dalle béton de 480 m2 et murs anti-déflagration.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitation sera réalisée de la même façon qu'actuellement.

Les installations de production ne seront pas modifiées. L'augmentation de la consommation en hydrogène du site nécessitera des approvisionnements plus fréquents. Afin de se prémunir de ruptures d'approvisionnement et éviter des livraisons d'hydrogène pendant les week-ends ainsi que de nuit, il a été convenu d'augmenter le stockage sur site. L'augmentation du stockage sur site permettra de plus facilement gérer les livraisons et de pouvoir les planifier à des heures ouvrables. La zone de stockage sera donc étendue (voir ci-dessus).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter à connaissance d'une modification d'une installation soumise au régime de l'autorisation.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Augmentation de capacité de stockage de l'hydrogène (4715) (seuil A ≥ 1 t)	Passage de 950 kg à 1,49 t
Augmentation de la surface bétonnée du site	Augmentation de 480 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Zone Industrielle  
190 Avenue Coq  
13106 ROUSSET

Parcelles cadastrales : AW505,  
AW223

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5 ° 6 0 ' 6 1 " 103 Lat. 4 3 ° 4 7 ' 5 5 " 65

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Le site est soumis à l'arrêté préfectoral n° 180-2010 du 27 mars 2012 (en cours de refonte).

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Le projet concerne une augmentation de la capacité de stockage de d'hydrogène (produit déjà stocké sur le site).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté dans un parc, une réserve ou une zone de conservation halieutique. Il se trouve situé à environ 10 km du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (FR8000053). Voir carte Annexe A "Parc Naturel Régional à proximité du site".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Département des Bouches-du-Rhône a mis en place un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en 2016. Ce Plan a été reconduit jusqu'en 2023 selon les recommandations de l'État.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune possède un PPRN approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe B "sites et sols pollués à proximité du site"
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe dans aucune zone Natura 2000. Deux sites Natura 2000 sont situés à 2,5 km au Nord de STMicroelectronics Rousset (voir carte en Annexe 6): - Directive Habitats (FR9301605 - Montagne Sainte Victoire) - Directive Oiseaux (FR9310067 (Montagne Sainte Victoire)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site STMicroelectronics Rousset se situe à environ 3 km de la Montagne Sainte-Victoire et environ 3 km de la Chapelle Saint-Pierre. Voir Annexe C "Sites classés à proximité du site"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000 les plus proches

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles le site STMicroelectronics Rousset est situé en zone faiblement à moyennement exposée concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait/gonflement des argiles. Le risque n'est pas retenu dans l'Analyse des risques car intégré au PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'hydrogène n'est pas considéré comme un gaz toxique et n'est pas considéré comme un polluant atmosphérique. Les seules périodes, hors rejets accidentels d'hydrogène, où de l'hydrogène sera rejeté à l'air sera pendant des purges lors de déconnexion et reconnections des cadres et trailers. La quantité d'hydrogène rejeté lors de chaque purge est d'environ 2.6 litres ce qui ne génère pas d'impact sur la pollution de l'air.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La moyenne des livraisons d'hydrogène est actuellement de 60 camions par an et passera à environ 120 camions par an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les stockages d'hydrogène sont des installations fixes qui ne génèrent aucun impact sonore. Aucun bruit n'a été identifié au niveau des équipements, déjà existants. De plus, la zone de stockage et de distribution se trouvent relativement éloignées des limites de site (à minima une centaine de mètres). En revanche l'augmentation du trafic pour les livraisons d'hydrogène pourra lui causer une nuisance plus récurrente, limitée aux heures ouvrées afin de réduire le risque d'incommoder le voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site se situe dans un environnement industriel (zone industrielle) et aucune habitation ne se situe à proximité immédiate du site.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Parc Naturel Régional à proximité du site Annexe B: Sites et sols pollués à proximité du site Annexe C : Sites classés à proximité du site

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rousset

le,

5/01/2022

Signature

*[Signature]*  
*P. H. H. C.*



02/91

Le 02/09/2005, le Président de la République a nommé M. Jean-Louis Borloo à la présidence du Conseil d'Administration de la Compagnie Nationale du Reboisement (CNR) en remplacement de M. Jean-Louis Borloo.

27/07/2005

Roussel

 Site: roussel.com
<b>STMicroelectronics (Roussel) SAS</b> 190, avenue Célestin God - CS 80004 13108 Roussel Cedex Tel : +33(0)4 42 88 88 00 SAS au capital de 46 812 872,04 € RCS Aix en Provence 414 989 584 - APE 2611Z Siège social: ST Roussel, Av. God., 13108 Roussel Cedex